

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 04-04-2016

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Nathalie DAMIDAUX, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absents : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Francis CHEVREUX

Rajout à l'ordre du jour :

Réfection mur nord école – Demande de subvention Dotation Cantonale

Immeuble Audouaire changement VMC – Demande de subvention Dotation Cantonale

Accepté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du 14/03/2016

Approuvé à l'unanimité.

Date prochains conseils municipaux : Jeudi 28 avril 2016 à 20h et lundi 23 mai 2016 à 20h

Compte administratif 2015 budget multiservices

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Multiservice, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	6.176,87 €
Recettes	14.190,88 €
Excédent de clôture :	8.014,01 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 :

Fonctionnement	8.014,01 €
Investissement	- 7.686,82 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2016 :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Investissement :

Dépenses	7.945,38 €
Recettes	7.843,98 €
Excédent de clôture :	- 101,40 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe Multiservice.

Compte administratif 2015 budget principal

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	772.211,79 €
Recettes	835.398,93 €
Excédent de clôture :	63.187,14 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 :

Fonctionnement	129.799,51 €
Investissement	-26.839,22 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2015 :

Dépenses	155.750,00 €
Recettes	190.170,00 €

Investissement :

Dépenses	808.582,89 €
Recettes	735.402,83 €
Excédent de clôture :	- 73.180,06 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget principal.

Approbation du Compte de Gestion 2015 budget principal et budget annexe Multiservices

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 pour le budget principal et le budget annexe Multiservices. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Budget principal

Résultat à affecter :	129.799,51 €
Affectation en réserve en investissement :	23.000,00 €
Report en fonctionnement :	109.799,51 €

Budget annexe Multiservices

Résultat à affecter :	8.014,01 €
Affectation en réserve en investissement :	8.014,01 €
Report en fonctionnement :	0,00 €

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2016 budget annexe Multiservices

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif du budget annexe Multiservices 2016, qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 13.806,00 €

Section investissement en dépenses et en recettes : 15.982,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Multiservices 2016.

Vote du Budget Primitif 2016 budget principal

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif principal 2016, qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 650.595,00 €

Section investissement en dépenses et en recettes : 392.172,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2016.

Taux des contributions directes 2016

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les propositions faites pour déterminer les taux des contributions directes pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et une abstention (Francis Chevreux), décide de retenir une augmentation de 1,5% et approuve les taux suivants pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation :	13,18 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	9,83 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	57,79 %
C.F.E. :	14,14 %

Motion de soutien au projet de valorisation du site des Grands Goulets

Ouverte à la circulation en 1854, la route des Grands Goulets a été la première et la plus majestueuse des «routes du vertige» construites dans le massif du Vercors, durant la seconde moitié du XIXe siècle. Son ouverture a conduit à l'apparition d'une activité économique nouvelle, le tourisme, notamment au hameau des Barraques (4 hôtels recensés à la fin du XIXe siècle alors que le hameau n'existait pas 50 ans plus tôt).

Cette route, abondamment photographiée, a été mise en avant, dans de très nombreux guides touristiques, comme site majeur du Vercors et du Royans, de la Drôme et de la région. Elle a attiré des centaines de milliers de visiteurs, à pied, en voiture, en bus. L'Etat a reconnu sa valeur patrimoniale en la classant au patrimoine national en 1939.

Depuis le début du percement du tunnel de contournement des Grands Goulets en 2005, la route historique est totalement fermée au public. Des milliers de visiteurs se sont retrouvés depuis, médusés, au hameau des Barraques, face à la grille barrant l'accès à la route historique.

Les élus du Vercors se battent donc, depuis plusieurs années, pour redonner au site des Grands Goulets l'ampleur qui fut la sienne. Maintes initiatives, études, pétitions, expositions (pas toutes nécessairement diligentées par les élus), ont été conduites dans cette optique. Bien que peu d'entre elles aient abouti, l'ensemble de ces démarches démontre à l'évidence combien les acteurs locaux, qu'ils soient élus, commerçants, professionnels du tourisme ou simples habitants, sont attachés à ce site et soucieux de lui apporter un nouveau souffle.

En novembre dernier, le président du Conseil Départemental, Patrick Labaune, a rencontré sur place, de nombreux élus, qui ont redit leur forte volonté et leur détermination. Lors du Débat d'Orientation Budgétaire du Département, des projets d'investissement ont été évoqués en lien avec le site des Grands Goulets.

Dans ce contexte encourageant, nous souhaitons réaffirmer les points suivants :

Nous ne sous-estimons pas la complexité de la situation, d'un site historique classé, aujourd'hui issue de secours du tunnel et sur lequel se posent des contraintes de sécurité. Nous ne pouvons pas cependant nous résigner à laisser définitivement disparaître ce joyau patrimonial, touristique, marqueur identitaire fort.

Depuis des années, trois pistes de valorisation ont été travaillées et constituent le socle de notre ambition :

- **La réouverture partielle de la partie haute de la route historique**, sur quelques centaines de mètres, de manière saisonnière, pour un accès piéton. Ce tronçon offre l'aperçu le plus saisissant.
- **La construction d'une passerelle** ou autre structure, entre les deux rives de la gorge, en haut des falaises, afin de conforter l'attractivité du lieu et de donner le site à voir sous un autre angle.
- **La valorisation plus globale du hameau des Barraques** jusqu'au bâtiment appelé «le pavillon» ; les importantes réserves foncières du Département permettent d'envisager de nombreux aménagements.

Alors que les Communautés de Communes du Vercors et du Pays du Royans ne feront bientôt qu'une, il est essentiel de revaloriser cette route, véritable trait d'union entre ces deux territoires. D'une manière plus générale, cette valorisation est une attente forte du massif dans un contexte où l'avenir verra très probablement la constitution d'une vaste intercommunalité élargie au Vercors et Royans isérois. La route des Grands Goulets doit être la tête de pont d'une valorisation de l'ensemble de ces «routes du vertige», marque de fabrique du massif (Combe Laval, Gorges de la Bourne...), en lien avec la démarche de promotion touristique Inspiration Vercors, portée par le PNRV et les territoires. Alors que les montagnes se retrouvent confrontées aux problématiques d'enneigement, de tels projets peuvent parfaitement s'inscrire dans la diversification touristique rendue aujourd'hui indispensable. C'est dans les Grands Goulets que le tourisme est né au XIXe siècle. Nous sommes convaincus que c'est par les Grands Goulets et les autres routes, au XXIe siècle, que nous pouvons apporter un souffle nouveau au tourisme et à l'économie du massif, et plus largement, compte tenu de leur prestige, de l'ensemble de la Drôme.

Les élus du territoire restent fortement mobilisés et à votre entière disposition pour évoquer les pistes de valorisation qui se dessinent et l'animation plus générale dans les années à venir. En la matière, les idées et les bonnes volontés ne manquent pas ! **Nous sommes convaincus que tous ensemble, nous pourrons relever cet ambitieux défi.**

Statuts de la Communauté des Communes du Vercors - Approbation de la modification de la compétence environnement

L'article 11 des statuts de la Communauté des Communes du Vercors précise les compétences optionnelles retenues.

Dans le cadre de l'appel à projet TEPOS, et compte tenu du souhait de la Communauté des Communes de s'impliquer dans les actions de maîtrise de l'énergie, il convient de modifier comme suit l'intérêt communautaire de la compétence environnement concernant l'énergie :

ENVIRONNEMENT

Sont d'intérêt communautaire :

- La collecte et le traitement des déchets.
- Les travaux liés aux cours d'eau, l'entretien des cours d'eau et les missions de sensibilisation des cours d'eau, dans le cadre du Contrat de Rivière et du futur Schéma d'Aménagement des Eaux.
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- La promotion et le soutien des énergies naturelles renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification d'intérêt communautaire de la compétence environnement concernant l'énergie des statuts en "promotion et soutien des énergies naturelles renouvelables".

Travaux cimetière – Création d'un columbarium

Demande de subvention exceptionnelle Réserve Parlementaire

Un devis a été demandé pour la création d'un columbarium-Jardin du souvenir dans le cimetière du village. Celui-ci se monte à 3.100,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de réaliser ses travaux et précise que cette opération sera inscrite au budget primitif 2016 et sollicite une subvention exceptionnelle la plus élevée possible auprès de l'état dans le cadre de la Réserve Parlementaire 2016.

Immeuble communal Audouaire – Changement de la VMC

Dotation Cantonale Patrimoine 2017

Nécessité de changer le système de ventilation commun à l'ensemble du bâtiment Audouaire pour un montant de 2.440,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'installation de ce matériel pour que le bâtiment ne se dégrade pas et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale 2017.

Mur nord de l'école - Dotation Cantonale Patrimoine 2017

Nécessité de rénover le mur nord de l'école primaire suite à une infiltration d'eau due à une source et le développement de salpêtre pour un montant de 24.944,37 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la rénovation de ce mur et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale 2017.

Questions diverses

***Station du Col du Rousset**

Suite à la demande de M. Le Maire, une réunion aura lieu le 18 avril avec le Département et Mme le sous-préfet concernant la stratégie de développement de la station du Col de Rousset et du stade de biathlon.

***Enfouissement des lignes ERDF**

Les travaux sont presque terminés entre Rousset et le village, les travaux entre le village et La Chapelle en Vercors sont en cours. L'entreprise chargée des travaux reprendra ensuite la voirie à la fin des opérations.

***Inauguration de la salle polyvalente**

Elle aura lieu vendredi 3 juin à 18h et sera suivie d'une soirée conviviale avec les habitants de Saint Agnan, où chacun sera invité à venir partager le plat de son choix.

*Week-end Portes Ouvertes Vercors Drômois

L'office du tourisme propose de réitérer à la mi-septembre un « w-end Portes Ouvertes en Vercors Drôme » : deux jours de présentation des attraits de notre territoire par la proposition d'activités sportives, de visites d'ateliers d'artistes avec initiations, des fermes à visiter, des artisans du bâtiment ouvrant leurs ateliers, des bons plans hébergement et restauration, des apéritifs et dégustations... Mme Valérie Eymard est l'élue référente du projet sur notre commune.

*Centrales villageoises VercorsSoleil

La société est venue prendre les mesures sur la toiture de l'école. Elle prévoit une surface de panneaux photovoltaïques allant de 60 à 160 m², le choix final dépendra notamment des subventions qui lui seront accordées et des tarifs de rachat par EDF de l'électricité produite. Pour rappel, la commune met la toiture de l'école à disposition de la société, par convention, mais c'est bien la société qui est propriétaire des panneaux.

*Ecole

Une fuite d'eau a été détectée depuis un certain temps côté nord mais il était difficile de comprendre sa provenance. Après recherches, la situation est délicate, l'eau proviendrait de deux sources qui passent par là et s'écoulent jusqu'à la Vernaison. Une recherche de solution est en cours de réflexion.

*Parc Naturel Régional du Vercors

Le 27 mars dernier, le vote du budget était à l'ordre du jour. Devant une situation complexe, M. Claude BLANC, élu régional, s'est fait porte-parole de la Région et a proposé le report du vote à fin avril.

*10ème anniversaire du Festival des Chapelles Royans-Vercors

Il se déroulera du 13 au 31 Juillet avec un concert à l'église de Rousset le samedi 23.

*Le P'tit Marché

La deuxième édition redémarre le lundi 02 mai à partir de 16h30. L'association prévoit une communication aux portes d'entrée du village : une banderole sur le mur du cimetière et des panneaux bois aux deux autres entrées (Chabottes et Sud). Les commerçants espèrent trouver un collègue producteur de fruit qui pourrait venir du Royans ou du Diois.

*Printemps documentaire

Une programmation originale et diversifiée est proposée sur les cinq villages du plateau. A saint Agnan le film projeté, de qualité (j'avancerai vers toi avec les yeux d'un sourd) a permis de tester l'écran de projection motorisé acheté dernièrement par la commune.

*Pot d'accueil saison estivale Office de Tourisme

Chaque été l'office de tourisme propose un pot d'accueil sur la place de la fontaine à La Chapelle en Vercors, en saison estivale, le dimanche à 18 h. Petite nouveauté cette année, il est proposé aux différentes communes d'accueillir tour à tour ce pot d'accueil du dimanche afin de proposer une animation supplémentaire dans les villages.

*AG crédit agricole

Le Crédit Agricole a fait son assemblée générale le mois dernier dans notre salle polyvalente. Afin de remercier la commune de la mise à disposition des locaux, celui-ci fait un don de 200 € qui sera utilisé pour l'école.

Séance terminée à 23 h 00.